

AGENT D'ENTRETIEN des ESPACES VERTS (Niveau 2) A.E.E.V

OBJECTIF

Formation pratique accès sur le métier d'entretien des espaces verts.

QUALIFICATION

Attestation de formation.

Possibilité de passage d'un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP1. Entretien un espace paysager).

DURÉE DE LA FORMATION

12 mois, dont 4 stages en entreprise d'une durée totale de 11 semaines

LE MÉTIER

Le métier d'Agent d'Entretien des Espaces verts s'exerce en extérieur, par tous les temps et le plus souvent en équipe.

L'Agent d'Entretien des Espaces verts accomplit sur les massifs fleuris, gazons, haies, arbres et arbustes, toutes les opérations d'entretien (travail du sol, tonte, taille, arrosage, fertilisation, traitements...).

Dans le cadre de ses activités, il utilise des outillages à main (bêche, griffe, binette, râteau, sécateur, cisaille...) et à moteur (motobineuse, tondeuse, débroussailluse, taille-haie, souffleur...). Il exerce l'activité à partir des consignes du chef d'équipe et dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives.

NIVEAU REQUIS

Compréhension écrite et orale de la langue française.

APTITUDES REQUISES

Goût de la nature et du travail manuel exercé en plein air.

Motivation, application au travail et résistance à l'effort.

Une bonne mémoire est un atout pour la reconnaissance des végétaux, parasites, maladies.

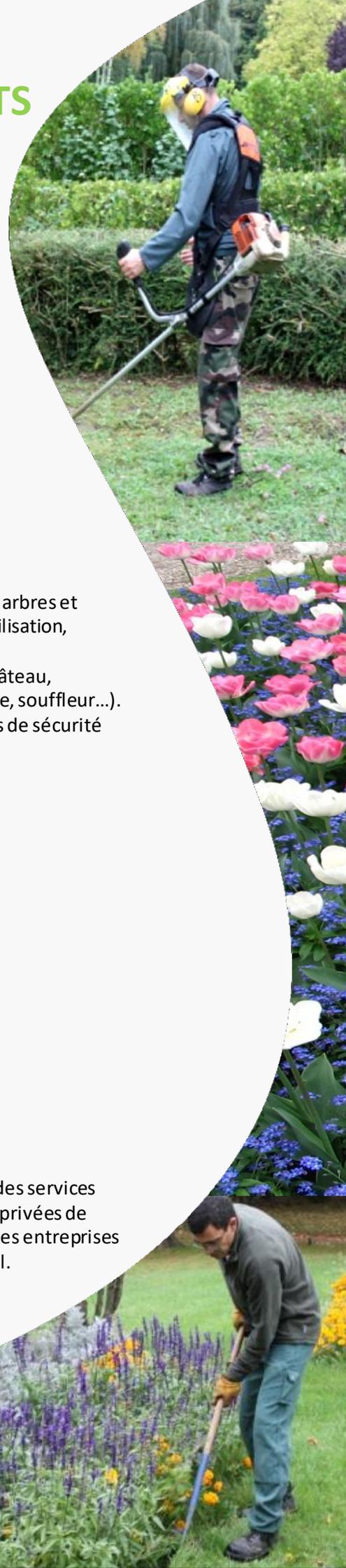
CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES

Fatigabilité importante: l'exercice du métier impose des travaux en position courbée.

Inaptitude au port de masses très lourdes.

DÉBOUCHÉS

A l'issue de la formation l'insertion est possible dans les fonctions publiques au sein des services techniques (mairies, communautés de communes, hôpitaux...), dans des entreprises privées de parcs et jardins, de services à la personne, de nettoyage des espaces urbains, dans des entreprises d'insertion ou adaptées et dans des établissements de services et d'aide par le travail. (ESAT: Orientation MDPH obligatoire).



AGENT D'ENTRETIEN des ESPACES VERTS (Niveau 2) A.E.E.V

Contenu de la formation

L'entretien des espaces verts (intervention quotidienne)

- Des connaissances horticoles de base
- Notions mathématiques appliquées au métier
- Des compétences travaillées
 - * Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire.
 - * Entretien d'un gazon et d'une surface semi ligneuse.
 - * Tailler des arbres et des arbustes.
 - * Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement.
 - * Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies, et adventices.

L'insertion professionnelle (intervention hebdomadaire)

- L'emploi: Elaboration progressive de CV et de lettres de motivation, éléments de droit du travail, simulations d'entretiens téléphoniques, prospection, recherche des stages.
- L'informatique : Recherches Internet, traitement de texte, gestion d'une boîte Mail...

L'accompagnement à la vie sociale (intervention bi mensuelle)

- Informations et suivis dans le domaine de la vie quotidienne.
- Aide aux démarches administratives.
- Mise en place d'actions de sensibilisation et accompagnement vers l'autonomie (prendre les transports, gérer un budget...).

L'animation socio culturelle (intervention hebdomadaire)

- Découverte de jardins de tous types.
- Visite de centres culturels, musées.
- Activités sportives collectives.
- Création d'un projet en partenariat avec un lieu culturel.

Sensibilisation aux problèmes de santé (intervention hebdomadaire)

- Echanges autour d'un thème de santé: Information, prévention, éducation.

FINALISATION DU STAGE

En fin de formation le stagiaire repartira avec une attestation de formation.

L'attribution éventuelle du CCP 1 est prononcée par un jury de professionnels au vu :

- D'une épreuve de synthèse (écrit et oral).
- D'un Dossier Professionnel (D.P.).
- D'un entretien final.